

Les obligations légales de débroussaillage

ORDRE DU JOUR

Le 16 décembre 2016 – Pierrevert

9h00 – 16h00

Objectifs : Connaître la réglementation et les responsabilités du maire en matière de débroussaillage ● Etre capable d'organiser les grandes étapes de la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) ● Utiliser les outils pour favoriser le débroussaillage par les administrés ● Exposer aux administrés les sanctions encourues

09h00 – 09h15 : Accueil des participants

09h15 – 09h25 : Ouverture et présentation de la formation

Intervenants : André Mille, Maire de la commune de Pierrevert, Jean-Claude Michel, Président des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence

09h25 – 09h45 : Tour de table

09h45 – 10h25 : Enjeux de la prévention des incendies

- 9h45 – 9h55 : Impact des feux dans le département

Intervenant : Cécile Brul, Direction départementale des territoires 04 et Lionel Olivier, Office national des forêts service DFCI

- 9h55 – 10h05 : Présentation retour d'expérience Plan de la Tour
Intervenant : François Joliclercq, intervenant Communes forestières

- 10h05 – 10h15 : Retours d'expériences dans le département
Intervenant : Lionel Olivier, Office national des forêts service DFCI

- 10h15 – 10h25 : Questions/Echanges

10h25 – 10h55 : Réglementation sur le débroussaillage

- 10h25 – 10h40 : Présentation de la réglementation

Intervenants : Benoît Reymond, Office national des forêts service DFCI, Cécile Brul, Direction départementale des territoires 04

- 10h40 – 10h45 : Rappel des rôles et obligations des Maires en matière de débroussaillage

Intervenant : François Joliclercq, intervenant Communes forestières

- 10h45 – 10h55 : Questions/Echanges

– PAUSE – 10 min

11h05 – 12h25 : Mise en place des obligations légales de débroussaillage

- 11h05 – 11h25 : Exemple de diagnostics communaux dans les Alpes de Haute-Provence : proposition de méthode

Intervenant : Benoît Reymond, Office national des forêts service DFCI et François Joliclercq, intervenant Communes forestières

- 11h25 – 11h30 : Débroussailler les propriétés communales

Intervenant : Benoît Reymond, Office national des forêts service DFCI et François Joliclercq, intervenant Communes forestières

- 11h30 – 11h40 Réalisation des OLD le long des routes départementales

Intervenant : Conseil départemental 04

- 11h40 – 11h50 : Questions/Echanges

- 11h50 – 12h00 : Sensibiliser les administrés / Dispositifs encourageant la réalisation du débroussaillage par les administrés

Intervenant : François Joliclercq, intervenant Communes forestières

- 12h00 – 12h15 : Aides possibles pour faire appliquer les OLD

Intervenant : François Joliclercq, intervenant Communes forestières

- 12h15 – 12h25 : Témoignages - Questions/Echanges

12h25 – 12h45 : Contrôles et mesures coercitives

Intervenants : François Joliclercq, intervenant Communes forestières, Benoît Reymond, Office national des forêts service DFCI, Cécile Brul, Direction départementale des territoires 04

– PAUSE REPAS –

14h15 – 14h30 : Déplacement sur le terrain

14h30 – 15h45 : Visite(s) de terrain avec présentation de « cas d'école » sur les communes de Pierrevert et Manosque

Intervenants : Benoît Reymond, Office national des forêts service DFCI et Cécile Brul, Direction départementale des territoires 04

15h45 – 16h00 : Clôture de la formation



Communes forestières
Alpes de Haute-Provence

Formation « Les obligations légales de débroussaillage »

Vendredi 16 décembre 2016 – 9h00/16h00

A la Mairie de Pierrevert (04860)

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **16 décembre 2016**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation par e-mail aux coordonnées ci-dessous ou par fax au **04 42 51 03 88** avant le **14 décembre 2016***